

10^e CORPS D'ARMÉE

(1) 71^e Régiment d'Infanterie

6^e Cie

Certificat de Bonne Conduite

La Commission spéciale d⁽¹⁾u 71^e Régiment d'Infanterie
 instituée en exécution du règlement du 20 octobre 1892 sur le service
 intérieur des troupes.

Certifie que le (2) Soldat de 2^e classe Burlot, Esprit
Marie N^o matricule 6082
 né le 25 Mars 1882 à Merleac
 canton d - Uzel département des Côtes-du-Nord
 taille de 1 mètre 68 millimètres, cheveux châtain, sourcils, châtain
 yeux gris roux, front ordinaire, nez long, bouche moyenne menton rond
 visage ovale, marques particulières :

A tenu une bonne conduite pendant le temps qu'il est resté sous les
 drapeaux et qu'il y a constamment servi avec honneur et fidélité.

La présente attestation est donnée sur la proposition du Capitaine
 commandant d⁽³⁾ la 6^e Compagnie et du Chef⁽⁴⁾ de Bataillon auxquels
 appartient le (2) Soldat de 2^e classe Burlot, Esprit après examen du registre
 des punitions, en ce qui le concerne.

Fait à Saint-Brieuc, le 17 Septembre 1906

APPROUVÉ :

Le Commandant de brigade,

Le Président de la Commission spéciale,



(1) Désignation du corps de troupe. — (2) Nom, prénoms, grade et numéro matricule du militaire. — (3) Désignation de la compagnie de l'escadron, de la batterie ou de la section. — (4) De bataillon ou d'escadron.

NOTA. — Cette pièce en cas de perte, ne peut être remplacée par duplicata.